

1 Les coûts pour le traitement de la demande se répartissent comme suit :

Coût du traitement de la demande par clientèle		
Temps de traitement de la demande par le service à la clientèle	Taux au coût complet d'un représentant au 31 mars 2012	Total
0,12 heure	123 \$	14,76 \$

2

3.5.2. Frais annuels de mesurage

3 À l'instar des autres distributeurs ayant mis en place une option de retrait, le Distributeur
4 propose que les frais récurrents liés à cette option soient facturés annuellement au
5 requérant, mais répartis sur la facturation régulière du client. Dans les secteurs où le
6 déploiement de l'IMA aura été effectué, le Distributeur n'effectuera plus de relève
7 manuelle de ses compteurs. D'ailleurs, d'importants gains en ce sens viennent appuyer
8 le projet LAD.

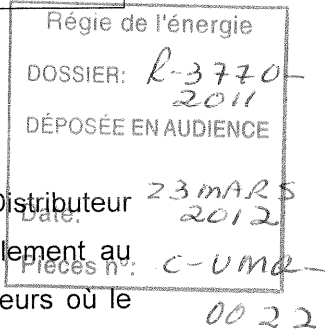
9 Une évaluation des coûts reliés à la mise en place d'un second mode de mesurage
10 implique des coûts récurrents liés notamment aux éléments suivants :

- 11 • Relève de ces compteurs (201,96 \$)
- 12 • Développements informatiques pour traiter les demandes de retrait et leur
13 facturation (3,61 \$)

14 Afin de préserver une pratique d'affaires appréciée par ses clients, le Distributeur
15 souhaite maintenir la relève des compteurs environ aux 60 jours. Ainsi, les coûts
16 annuels proposés tiennent compte de six relevés par année et sont évalués à un
17 montant de 206 \$, comme détaillé dans les prochaines sections.

18 Coûts de relève

19 Le coût de la relève manuelle d'un compteur non communicant dans un secteur où les
20 compteurs de nouvelle génération sont installés est évalué sur la base du temps de
21 transport requis pour effectuer cette intervention. Il s'agit d'interventions pour lesquelles
22 le Distributeur est en mesure d'effectuer une certaine optimisation de ses déplacements,



1 puisque ces derniers sont connus à l'avance. Toutefois, le temps moyen demeure
2 important, compte tenu de la distance entre chaque client ayant un compteur non
3 communicant sur la route de relève. Ainsi, le temps d'intervention moyen pour la relève
4 manuelle d'un compteur non communicant dans un secteur où les compteurs de
5 nouvelle génération sont installés est estimé par le Distributeur à 20 minutes.

6 Considérant le temps moyen, les frais unitaires de relève dans le cadre de l'option de
7 retrait sont de 33,66 \$:

Frais de relève dans le cadre de l'option de retrait		
Temps moyen de relève	Taux horaire au coût complet au 31 mars 2012	Total
0,34 heure	99 \$	33,66 \$

8
9 Sur la base du maintien de la pratique actuelle du Distributeur correspondant à six
10 lectures de compteur par année, les frais annuels de relève sont de 201,96 \$.

11 ***Frais liés aux technologies de l'information***

12 Les coûts associés aux technologies de l'information sont occasionnés essentiellement
13 par des développements informatiques requis pour permettre l'identification et le suivi
14 des demandes lors de l'installation des compteurs, de même que l'intégration des
15 nouveaux frais sur la facture d'électricité du client, évitant ainsi l'envoi de factures
16 distinctes.

17 Les coûts de développement en technologie de l'information sont estimés à 650 000 \$.
18 Amortis sur une période de 5 ans, ces coûts représentent un montant de 3,61 \$ par
19 client pour la première année.

3.6. Modalités d'application

20 Les frais initiaux de mesurage seront facturés au client qui les occasionne
21 subséquemment à l'installation du compteur non communicant. Ils seront payables en
22 un seul versement et inclus à la facture du client. Les frais annuels de mesurage seront
23 facturés sur une base mensuelle, selon le cycle de facturation du client, tout comme la
24 redevance d'abonnement.